Emeutes de Villiers-le-Bel : un policier mis en examen après l'accident mortel

21/10/2010 à 0h37

Le conducteur de la voiture de police qui avait percuté Moushin et Laramy à Villiers-le-Bel, le 25 novembre 2007, provoquant la mort des deux adolescents, a été mis en examen pour homicide involontaire lundi. Une décision attendue depuis avril dernier quand la cour d'appel de Versailles a infirmé le non-lieu prononcé par le juge d'instruction de Pontoise et rouvert l'enquête en ordonnant un supplément d'information.

La chambre de l'instruction avait alors ouvert la voie à la mise en examen du policier qui se trouvait au volant le soir du drame. Cette nouvelle étape judiciaire franchie va permettre au policier poursuivi de prendre connaissance du dossier et de demander, le cas échéant, des expertises ou des actes complémentaires.

«Nous attendons désormais l'interrogatoire contradictoire du policier en notre présence», a réagi l'avocat des familles de Moushin et Laramy, Me Jean-Pierre Mignard. Ce dernier attend que le policier soit enfin confronté aux expertises concernant la vitesse du véhicule au moment du choc. Les fonctionnaires auraient expliqué rouler à une vitesse normale. «Il a été démontré qu'ils étaient à 64 km/h, en phase d'accélération» souligne l'avocat.

Les deux adolescents de 15 et 16 ans circulaient à minimoto le soir du drame, sans casque ni frein. Leur mort allait provoquer deux nuit d'émeutes d'une violence inégalée pendant lesquelles 90 policiers avaient été blessés par arme à feu.

Le Parisien

(merci à Tralalacomi)